

**MAIRIE DE TARTAS****DECISION****N° 2025-DC4****ACHAT D'UN FOURGON POLYBENNE POUR LE CENTRE
TECHNIQUE MUNICIPAL****LE MAIRE DE TARTAS (Landes),****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,**VU** la délibération en date du 23 Mai 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,**VU** le vol de deux véhicules fourgons polybenne au Centre Technique Municipal, dans la nuit du 11 au 12 Février 2025,**VU** la délibération B15 en date du 26 Février 2025 par laquelle Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer les consultations nécessaires au remplacement d'un ou des véhicules volés.**VU** la consultation des sociétés suivantes, portant sur l'achat d'un fourgon d'occasion équipé d'une polybenne,

-AG VEHICULES, ZA du Ministre, Allée des pins, 47310 ESTILLAC

-SEGARP UTILITAIRES, 105 Avenue François Mitterrand, 47200 MARMANDE

VU les propositions reçues :

-AG VEHICULES : 1 NISSAN CABSTAR d'occasion pour 23 083,00 € HT

-AG VEHICULES : 1 IVECO DAILY d'occasion pour 22 917,00 € HT

-AG VEHICULES : 1 MAN TGE neuf pour 50 900,00 € HT

-SEGARP UTILITAIRES : 1 RENAULT MASTER III d'occasion pour 39 665,00 € HT

VU l'avis des agents du Centre Technique Municipal, suite à leur visite chez les entreprises soumissionnaires et l'essai des divers véhicules proposés,**CONSIDERANT** que l'offre de SEGARP UTILITAIRES, 105 Avenue François Mitterrand, 47200 MARMANDE, est jugée au regard des véhicules proposés (Kilométrages, état, entretien...) et de leur prix, la mieux disante,**VU** que le montant de la proposition d'achat est inférieur à 40 000 €,**DÉCIDE****Article 1^{er}** : De commander la fourniture d'un camion RENAULT MASTER III CCB R3500RJ PAF AR COURT L2 2.3 DCI 130 Chevaux d'occasion ayant environ 60000 Kilomètres, équipé d'un bras de levage Hydraulique DALBY BRX3T neuf et d'une benne acier 3200x2000, à SEGARP UTILITAIRES, 105 Avenue François Mitterrand, 47200 MARMANDE.



Article 2 : Le montant de la commande est de 39 665.00 € HT soit 47 598.00 € TTC.

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet et affichée à la porte de la Mairie.

Fait à Tartas, le 31 Mars 2025

Le Maire,
J-F. BROQUÈRES

